



VILLE D'UGINE (SAVOIE)
DÉLIBÉRATION
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 16 JUIN 2025

Conseillers municipaux : En exercice : 29 Présents : 24 Représentés : 03 Suffrage exprimé : 27	Président de séance : M. Franck LOMBARD Secrétaire de séance : Mme Françoise VIGUET-CARRIN Etaient présents : M. Franck LOMBARD, Mme Françoise VIGUET-CARRIN, M. Michel CHEVALLIER, Mme Nathalie MONVIGNIER-MONNET, Mme Agnès CHEVALIER-GACHET, Mme Vanessa PUT DE GIULI, M. Jamel BOUCHEHAM, Mme Sophie BIBAL, M. Mustapha HADDOU, Madame Catherine CLAVEL, M. Simon OUVRIER-BUFFET, M. Gérard RUFFIER-MONET, Mme Marie-Thérèse BERGERET, M. Nathan EXCOFFIER, Mme Annabelle MOREL, M. Joseph SCATIGNO, Mme Virginie NAIRE, M. Franck SOUQUET-GRUMEY, Mme Jamila ADEM-EL ATTAOUI, M. Jean-Pierre PLAISANCE, M. Christian PERRIER, M. Eric FUSS, M. Benjamin BONNIOT-BOUCHET et M. Gérard ROHI.
Date de la convocation : Le 10 juin 2025	Etaient représentés : M. Michel VARRONI ayant donné pouvoir à M. Jamel BOUCHEHAM, M. Umberto DIMASTROMATTEO ayant donné pouvoir à M. Franck LOMBARD, Mme Stéphanie LUSSIANA ayant donné pouvoir à Mme Jamila ADEM-EL ATTAOUI.
Publication site internet : Le 17 septembre 2025	Absentes : Mme Caroline BRULEY et Mme Pauline BRESSE.

Délibération n°12 – DE.2025-071

Recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face aux besoins liés à un accroissement temporaire d'activité – complément pour l'année 2025

Rapporteur : Mme Annabelle MOREL

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-1°,

Vu le décret n°2016-33 du 20 janvier 2016 portant la liste des pièces justificatives des dépenses des collectivités territoriales, qui prévoit qu'il convient de communiquer au comptable l'acte d'engagement mentionnant la référence de la délibération créant l'emploi,

Considérant que la Ville d'Ugine doit régulièrement renforcer les services pour des tâches occasionnelles de courte durée, telles que manifestations exceptionnelles, missions spécifiques et/ou surcroît d'activité et répondre aux obligations d'encadrement dans les services accueillants des enfants et/ou adolescents,

Considérant qu'il peut être fait appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité en application de l'article L.332-23-1° du code général de la fonction publique précité,

Il est à noter que Monsieur le Maire peut recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois.

A ce titre, des emplois non permanents sont créés en complément pour l'année 2025 selon la répartition suivante :

Catégorie	Grade	Emploi	Nombre d'emplois		Nombre d'ETP annuel**
			TC*	TNC*	
C	Adjoint d'animation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Animateur périscolaire ▪ Animateur accueil de loisirs ▪ Animateur dans le cadre de l'accompagnement à la scolarité 		10	4
C	ATSEM principal de 2ème classe	<ul style="list-style-type: none"> ▪ ATSEM 	2		2
C	Adjoint administratif	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Assistant administratif et d'accueil 	2	1	2
B	Rédacteur	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Assistant administratif 	1		1
C	Adjoint technique	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Agent d'entretien ▪ Agent technique polyvalent ▪ Agent de restauration 	3	4	3

* TC = Temps complet – TNC = Temps non complet

** ETP = Equivalent Temps Plein

Monsieur le Maire sera chargé de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement des candidats selon la nature des fonctions et de leur profil.

La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence. Elle prendra en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

La commission municipale a examiné le dossier.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise M. Franck LOMBARD, Maire d'Ugine, ou son représentant, à recruter des agents contractuels dans les conditions définies ci-dessus et à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Secrétaire de séance
Françoise VIGUET-CARRIN
Adjointe au Maire




Pour copie certifiée conforme et exécutoire
Par Délégation du Maire,
Michel Chevallier,
Adjoint au Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217303031-20250616-20250616_DE12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/06/2025
Publication : 26/06/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

